

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après analyses de leurs sols, la Ville ferme trois de ses potagers

Nyon, le 30 novembre 2023

Deux campagnes de sondages effectuées ces dernières semaines par le Service de l'environnement ont révélé des teneurs en métaux lourds et en hydrocarbures (HAP) sur des parcelles communales cultivées par des particulières et particuliers. Les concentrations mesurées représentent un risque limité pour la santé. Si les sols contaminés ne nécessitent pas d'être assainis, la Municipalité prend néanmoins par précaution des mesures qui vont au-delà du cadre légal.

Trois jardins potagers sur les neuf appartenant à la Ville de Nyon présentent des teneurs en métaux lourds et en hydrocarbures dépassant les seuils usuels. Il s'agit des jardins potagers de Bourgogne (plomb et HAP), des potagers du Château (plomb et mercure), ainsi que du jardin collectif en permaculture de La Vie-Là (plomb).

Aucune pollution présentant des risques n'a en revanche été détectée dans les jardins potagers de la Paix, du Pré de l'Oie, du vallon de la Combe, du parc du Buis, de la Levratte et du potager éducatif de la Duche.

C'est ce qui ressort de ces deux campagnes d'analyses effectuées ces dernières semaines par le Service de l'environnement et un mandataire spécialiste des sols, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement des potagers à Nyon. Les quarante-huit jardinières et jardiniers concerné-e-s ont été informé-e-s de la situation le 30 novembre, au cours de trois séances d'information (une par site) mises sur pied par la Ville.

Origine des pollutions

L'origine de ces pollutions n'est pas identifiée. L'ancienneté des jardins et l'accumulation des polluants au fil du temps dans les zones urbanisées en est vraisemblablement la cause (amendements excessifs avec des cendres et des composts, du charbon, utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires, etc.).

Risque sanitaire limité

La Municipalité tient à rassurer : les concentrations mesurées dans les trois potagers se situent toutes en-dessous des valeurs d'assainissement fixées par l'Ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols (OSol). Le risque sanitaire est par conséquent limité (lire encadré).

Principe de précaution

S'il n'y a pas d'obligation d'assainir les terrains concernés selon l'OSol, la Municipalité a toutefois décidé, par mesure de précaution, d'agir au-delà du cadre légal. Les jardins familiaux de Bourgogne et le jardin collectif de La Vie-Là sont temporairement fermés, afin de procéder à des travaux de dépollution et de réaménagement sur les deux sites. Les activités potagères du Château sont quant à elles définitivement arrêtées.

- **Jardins potagers de Bourgogne (2000 m²)** : à partir du 1^{er} décembre 2023, le site sera temporairement fermé et ce, jusqu'au printemps 2025, après dépollution complète du site à l'hiver 2024-2025. Les activités potagères pourront reprendre autour de mai 2025.

Une recherche d'un terrain est en cours pour proposer une alternative aux jardiniers le temps de la fermeture temporaire et remise en état du site.

- **Jardin collectif en permaculture de La Vie-Là (138 m²)** : A partir du 1^{er} décembre 2023, le site sera temporairement fermé et ce, jusqu'au printemps 2025, après dépollution complète du site à l'hiver 2024-2025. Les activités potagères pourront reprendre également autour de mai 2025.

MUNICIPALITÉ DE NYON

- **Jardins potagers du Château (700 m²)** : A partir du 1^{er} décembre 2023, le site sera temporairement fermé et interdit d'accès. Difficilement accessible à des machines de chantier, il ne sera pas assaini. Il n'y aura donc plus d'activités potagères à cet endroit. Au printemps 2024, les bandes de culture laisseront place à une prairie fleurie. A terme, des études seront menées en vue de sa réaffectation.

Afin de laisser la possibilité de cultiver aux jardiniers, il sera possible pour les jardiniers intéressés d'obtenir une autre parcelle de potager dans une extension des potagers de la Combe et de Pré de l'Oie préexistants.

Ces trois projets feront l'objet d'un préavis de demande de crédit au Conseil communal au début de l'année prochaine.

Quel risque pour la santé ?

De manière générale, nous sommes tous exposés quotidiennement à de faibles doses de mercure, de plomb ou de HAP présents dans l'air, l'eau ou la nourriture. Sur le plan alimentaire, le risque sanitaire est principalement lié à une **exposition à long terme et à des doses élevées via l'ingestion accidentelle de terre ou de certaines denrées, produites sur des sols contenant des concentrations élevées en polluants.**

Dans le cas des trois potagers nyonnais concernés, les concentrations mesurées se situent toutes en-dessous des valeurs d'assainissement fixées par l'[Ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols \(OSol\)](#). Le risque sanitaire est par conséquent très limité. Par précaution, la Municipalité recommande malgré tout d'éviter de consommer les fruits et légumes cultivés sur ces parcelles.

Consciente que la découverte de sols pollués, même faiblement, dans des potagers communaux soulèvera des interrogations au sein de la population, la Ville de Nyon publie sur son site nyon.ch une page spéciale de questions-réponses (nyon.ch/jardins).

Ces contenus seront complétés au fur et à mesure des demandes du public. Il est également possible de se renseigner auprès du Service de l'environnement, du lundi au vendredi, entre 9h et 12h, au 022 316 42 98 ou à environnement@nyon.ch.

La Municipalité communiquera en outre régulièrement sur la suite des opérations.

Contacts presse

M. Pierre Wahlen, Municipal en charge du Service de l'environnement, 079 403 93 11

M. Pascal Bodin, Chef du Service de l'environnement, 076 693 08 03